



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Département d'Indre et Loire  
Commune de Channay sur Lathan



Affichage 03/04/26

**ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION N° 19-2026 du 02 avril 2026**  
**RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**  
**Le 15 avril 2026 de 12h à 22h -Place du 8 mai 1945 - Commune de CHANNAY-SUR-LATHAN**

LE MAIRE DE CHANNAY-SUR-LATHAN,

*VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983.*

*VU le code de la voirie routière,*

*VU le code général des collectivités territoriales,*

*VU le code de la route,*

*VU l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,*

*VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,*

**CONSIDÉRANT** l'implantation d'une guinguette mobile place du 8 mai 1945 de 18h à 21 h,

**CONSIDÉRANT** l'impérieuse nécessité de réglementer le stationnement et la circulation place du 8 mai 1945,

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La circulation et le stationnement seront interdits place du 8 mai 1945 le mercredi 15 avril 2026 de 12h à 22 h.

**ARTICLE 2 :** La circulation et le stationnement deviendront libres dès la levée des panneaux.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité de l'occupation du domaine public.

**ARTICLE 4 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Chef du Service Territorial d'Aménagement du Nord-Ouest de Langeais,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Indre-et-Loire et la Brigade de Savigné-sur-Lathan,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires à Tours.
- Monsieur le Commandant de la CRS n° 41 à Saint-Cyr-sur-Loire,
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours – ZA « La Haute Limouère » – 37230 Fondettes.
- Monsieur le Président du Syndicat des Transporteurs routiers du Centre.
- Monsieur le Président de la Fédération Nationale des transports de voyageurs.

à CHANNAY-SUR-LATHAN, le 02/04/2026

Le maire,  
Aurélie GAILLET

